

transgression de la justice chez les princes et les républiques que dans le commerce privé d'un sujet avec autrui.

Partie II : De la justice et de l'injustice

Section 12 : De la chasteté et de la pudeur

[Retour à la table des matières](#)

Si une difficulté accompagne ce système sur les lois de nature et les lois des nations, ce sera à l'égard de l'approbation et du blâme universels qui suivent leur observation ou leur transgression et dont certains pensent qu'ils ne sont pas suffisamment expliqués par les intérêts généraux de la société. Pour écarter, autant que possible, tout scrupule de ce genre, je vais considérer maintenant un autre ensemble de devoirs, à savoir la *pudeur* et la *chasteté* qui sont le propre du beau sexe et je ne doute pas qu'on trouvera que ces vertus sont des exemples encore plus manifestes de l'opération de ces principes sur lesquels j'ai insisté.

Il y a certains philosophes qui attaquent les vertus féminines avec grande véhémence et qui s'imaginent qu'ils sont allés très loin dans la découverte des erreurs populaires quand ils peuvent montrer qu'il n'existe aucun fondement naturel pour cette pudeur extérieure que nous exigeons dans les expressions, les vêtements et la conduite du beau sexe. Je crois que je peux m'épargner la peine d'insister sur un sujet aussi évident et que je peux sans plus de préparation commencer l'examen de la manière dont de telles notions naissent de l'éducation, des conventions volontaires des hommes et de l'intérêt de la société.

Quiconque considère la longueur et la faiblesse de l'enfance humaine avec le souci que les deux sexes ont naturellement pour leur progéniture percevra facilement qu'il faut qu'il y ait une union de l'homme et de la femme pour l'éducation de l'enfant et que cette union soit d'une durée importante. Mais, afin de pousser les hommes à s'imposer cette contrainte et à se soumettre de bon cœur à toutes les fatigues et à toutes les dépenses auxquelles cette éducation les assujettit, ils doivent croire que leurs enfants sont les leurs et que leur instinct naturel n'est pas dirigé vers un objet qui n'est pas le bon quand ils se laissent aller à l'amour et à la tendresse. Or si nous examinons la structure du corps humain, nous trouverons que, pour nous, cette garantie est très difficile à obtenir et que, puisque, dans la relation sexuelle, le principe de génération va de l'homme à la femme, une méprise peut facilement avoir lieu du côté du premier alors qu'il est impossible qu'elle ait lieu pour la seconde. De cette observation triviale et

anatomique dérive cette grande différence qu'il y a dans l'éducation et les devoirs des deux sexes.

Si un philosophe examinait la question *a priori*, il raisonnerait de la manière suivante. Les hommes sont amenés à se donner de la peine pour l'entretien et l'éducation de leurs enfants parce qu'ils sont persuadés que ce sont les leurs et il est donc raisonnable, et même nécessaire, de leur donner quelque garantie sur ce point. Cette garantie ne peut pas entièrement consister à imposer de sévères châtiments à la femme qui transgresse la fidélité conjugale puisque ces châtiments publics ne peuvent être infligés sans preuves légales, preuves qu'il est difficile de trouver en ce domaine. Quelle contrainte imposerons-nous donc aux femmes pour contrebalancer une aussi forte tentation à l'infidélité ? Il semble qu'il n'y ait pas de contrainte possible sinon en punissant par la mauvaise renommée ou la mauvaise réputation, punition qui a une puissante influence sur l'esprit humain et qui, en même temps, est infligée par le monde à partir de soupçons, de conjectures et de preuves qui ne seraient jamais reçus dans une cour de justice. Donc, afin d'imposer la retenue qui convient aux femmes, nous devons attacher à leur infidélité un degré particulier de honte supérieur à celui qui naît simplement de leur injustice et devons accorder des louanges proportionnées à leur chasteté.

Mais, bien que ce soit là un motif très fort pour être fidèle, notre philosophe découvrirait rapidement qu'il ne suffit pas à lui seul pour ce dessein. Toutes les créatures humaines, surtout celles du sexe féminin, sont portées à négliger les motifs éloignés en faveur d'une tentation présente. La tentation est ici la plus forte qu'on puisse imaginer. Ses approches sont insensibles et séduisantes et une femme trouve facilement, ou se flatte de pouvoir trouver, certains moyens pour protéger sa réputation et prévenir toutes les conséquences pernicieuses de ses plaisirs. Il est donc nécessaire que, outre l'infamie qui accompagne de telles licences, il y ait, avant, une certaine retenue, une certaine crainte qui puisse prévenir leurs premières approches et donner au sexe féminin une répugnance pour toutes les expressions, postures et libertés qui ont un rapport direct avec ce plaisir.

Tels seraient les raisonnements de notre philosophe spéculatif mais je suis persuadé que, s'il n'avait pas une connaissance parfaite de la nature humaine, il serait porté à les regarder comme des spéculations purement chimériques et qu'il considérerait l'infamie qui accompagne l'infidélité et la retenue par rapport à ses approches comme des principes qui sont plus souhaités qu'espérés dans le monde. En effet, quels sont les moyens, dirait-il, de persuader les êtres humains que les transgressions du devoir conjugal sont plus infamantes que toute autre sorte d'injustice quand il est évident qu'elles sont plus excusables en raison de la grandeur de la tentation ? Et comment donner aux femmes une retenue à l'approche d'un plaisir pour lequel la nature a inspiré un aussi fort penchant, penchant auquel il est absolument nécessaire de se soumettre pour maintenir l'espèce ?

Mais les raisonnements spéculatifs, qui coûtent tant de peine aux philosophes, sont souvent formés naturellement par le monde et sans réflexion, tout comme les difficultés insurmontables en théorie sont vaincues par la pratique. Ceux qui ont un intérêt à la fidélité des femmes désapprouvent l'infidélité et ses approches. Ceux qui n'y ont aucun intérêt sont emportés par le courant. L'éducation prend possession des esprits malléables du beau sexe pendant l'enfance et, une fois qu'une règle générale de ce genre est établie, les hommes sont portés à l'étendre au-delà des principes qui lui ont d'abord donné naissance. Ainsi les célibataires, même débauchés, ne peuvent qu'être choqués par les exemples d'impudence et de lascivité des femmes. Et, quoique ces maximes fassent manifestement référence à la reproduction, les femmes qui ont passé l'âge d'avoir des enfants n'ont cependant pas plus de privilèges sur ce point que celles qui sont dans la fleur de leur jeunesse et de leur beauté. Les hommes ont indubitablement l'idée implicite que toutes ces idées de pudeur et de décence sont en rapport avec la génération puisqu'ils n'imposent pas les mêmes lois, *avec la même force*, au sexe masculin pour lequel cette raison n'intervient pas. L'exception est ici manifeste et étendue, fondée sur une remarquable différence qui produit une séparation et une disjonction claires des idées. Mais, comme le cas n'est pas le même à l'égard des différents âges de la femme, pour cette raison, quoique les hommes sachent que ces notions se fondent sur l'intérêt public, la règle générale nous porte cependant au-delà du principe originel et nous fait étendre la notion de pudeur à l'ensemble du sexe féminin, de la plus tendre enfance aux plus extrêmes degrés de la vieillesse et de l'infirmité.

Le courage, qui est le point d'honneur chez les hommes, tire son mérite, dans une grande mesure, de l'artifice, aussi bien que la chasteté des femmes quoiqu'il ait aussi un fondement naturel, comme nous le verrons plus loin.

Pour ce qui est des obligations auxquelles est assujetti le sexe masculin à l'égard de la chasteté, nous pouvons observer que, selon les notions générales du monde, elles soutiennent à peu près le même rapport avec les obligations des femmes que les lois des nations avec la loi de nature. Il est contraire à l'intérêt de la société civile que les hommes aient une entière liberté de se laisser aller à leurs appétits de jouissance sexuelle mais, comme cet intérêt est plus faible que dans le cas du sexe féminin, l'obligation morale qui en provient doit être proportionnellement plus faible. Pour prouver cela, il suffit d'en appeler à la pratique et aux sentiments de toutes les nations et de toutes les époques.